

A.C.F.L.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 10 000 Euros
Siège Social : 120 rue des Plantes – 91230 MONTGERON

RCS EVRY 531 768 059

Déclaration de Commerce d'Evry	
Le :	- 4 JUIN 2012
N° :	A6946

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 AVRIL 2012**

L'an deux mille douze,
Le lundi trente avril, à quatorze heures,

Monsieur Franck LESCOUBLET, demeurant 120 rue des Plantes, 91230 MONTGERON.
Associé unique et seul Président de la Société A.C.F.L.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- Transfert du siège social et modification corrélatrice de l'article «Siège social» des statuts.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 120 rue des Plantes – 91230 MONTGERON à 6 rue des Deux Communes – 91480 QUINCY-SOUS-SENART, à compter du 2 Mai 2012.

En conséquence, l'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 6 rue des Deux Communes – 91480 QUINCY-SOUS-SENART.
Le reste de l'article sans changement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique



FRANCK LESCOUBLET